

SUJETS TRAITÉS

- [Paielement provisoire 2019 – Agri-stabilité](#)
- [État de situation sur le traitement des dossiers AGRI](#)
- [Collecte unifiée de données financières 2017](#)
- [La boîte à infos!](#)

PAIEMENT PROVISOIRE 2019 – AGRI-STABILITÉ

Il est possible, pour une entreprise participante, de demander un paiement provisoire pour l'année de participation 2019, afin de lui permettre de recevoir plus rapidement une partie des paiements du programme, et ce, sans avoir à attendre la fin de l'année financière. Toutefois, pour se prévaloir des paiements provisoires, le participant doit répondre à certaines conditions établies au programme. Référez-vous au site Internet de La Financière agricole, sous l'onglet Naviguer, section Agri-stabilité, et cliquez sur Paiement; vous y trouverez un lien cliquable sur les mots [Paielement provisoire](#).

ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Vous pouvez consulter les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI sous l'onglet Naviguer, de la section Références vous y trouverez un lien cliquable sur le mot [Statistiques](#) du site Internet de La Financière agricole.

COLLECTE UNIFIÉE DE DONNÉES FINANCIÈRES 2017

Lettres de rappel

Nous désirons vous informer que nous avons procédé à l'envoi de 2 697 lettres de rappel concernant la collecte des données financières 2017. Les clients ciblés sont ceux dont l'exercice financier se termine entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 septembre 2017 dont la lettre de demande de données financières a été émise à la mi-novembre 2017.

Exceptionnellement, la date limite provient du calcul de 9 mois suivant l'émission du document dû à l'implantation de la collecte unifiée.

Dès la collecte 2018, le calcul de la date limite sera rétabli à 9 mois suivant la fin de l'exercice financier.

Expédiées dans la semaine du 16 juillet 2018, ces lettres informaient les clients des conséquences de ne pas transmettre leur déclaration de données financières dans les délais prescrits.

Par ailleurs, durant la première semaine de septembre, nous enverrons par la poste environ 11 650 lettres de rappel aux clients qui n'ont pas transmis leur déclaration. Ces entreprises sont celles qui ont un exercice financier se terminant en décembre 2017. Nous joindrons à cette lettre un encart avisant les clients que la date limite de transmission des données a été exceptionnellement prorogée au 31 octobre 2018.

Dates limites de transmission pour les données financières 2017

Nous vous avons transmis un courriel le 13 juillet 2018. Celui-ci vous avisait que pour cette année seulement, la date limite de transmission des données financières (sans pénalité pour le client) sans égard à la date de fin d'exercice en 2017 est reportée au 31 octobre 2018.

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à respecter la date limite initiale afin que la clientèle bénéficie rapidement des interventions des programmes.

À noter que toutes les déclarations saisies après le 31 octobre 2018 verront leur date d'exigibilité modifiée au 30 septembre 2018. Donc pour ces clients, les pénalités usuelles des programmes AGRI s'appliqueront à partir du 1^{er} octobre 2018.

Chevaux

Avec la collecte unifiée, certaines données sont maintenant disponibles à la saisie afin de répondre au besoin d'analyse des programmes en financement. Toutes les unités productives qui s'appliquent à une entreprise doivent être sélectionnées individuellement. Il existe quatre libellés possibles pour établir la production du troupeau :

- *Élevage de chevaux d'équitation, urine de jument*
- *Élevage pour chevaux de boucherie, urine de jument*
- *Élevage de chevaux d'équitation, urine de jument*
- *Élevage et pension de chevaux de course*

Au niveau des inventaires, deux options possibles :

- *Chevaux et autres équidés – autres*
- *Chevaux et autres équidés – reproducteurs*

Pour ce qui est des revenus, il existe deux libellés pour la production de chevaux :

- *Revenus liés aux activités de chevaux de course*
- *Vente de chevaux et autres équidés (sauf chevaux de course)*

Saisie de la section « Unités productives »

Œufs d'incubation (Poules)

Lors de la saisie des unités productives pour les entreprises produisant des œufs d'incubation, si vous devez inscrire des unités de quota en location, l'unité de mesure n'est peut-être pas appropriée. On nous a récemment signalé que des contrats de location se négociaient en nombre d'œufs produits plutôt qu'en mètres carrés.

Si vous faites face à cette situation, nous vous demandons de déclarer l'unité de location selon la même unité de mesure que le client. Si elle est différente de celle affichée, veuillez inscrire dans une note au dossier l'unité concernée et qu'il s'agit d'une valeur exprimée en nombre d'œufs plutôt qu'en mètres carrés.

Saisie de la section « Inventaire »

Aucune information ce mois-ci.

Saisie de la section « Revenus »

Revenus provenant d'activités éducatives et récréotouristiques

Nous aimerions attirer votre attention sur les déclarations pour lesquelles ce type de revenus est présent. Lorsque vous sélectionnez ce libellé, des libellés plus exhaustifs sont disponibles. Ceux-ci permettent de ventiler le revenu saisi dans la case rattachée au libellé *Revenus provenant d'activités éducatives et récréotouristiques*. Voici les libellés disponibles :

- *Camp de jour ou de vacances*
- *Cours (équitation ou autres)*
- *Autres activités éducatives*
- *Camping*
- *Sentier d'interprétation et de randonnée*
- *Visites guidées*
- *Droits d'accès au site*
- *Zoo et refuges*
- *Autres activités récréotouristiques*

La ventilation des montants peut être réalisée selon un pourcentage le plus représentatif possible des activités que l'entreprise réalise.

Exemple : Entreprise jumelant du camping, de l'équitation et des visites guidées. Le camping représente 70 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, les cours d'équitation 10 % et les visites guidées 20 %. Le revenu global est de 124 389 \$. La répartition des montants doit être réalisée ainsi :

Revenus provenant d'activités éducatives et récréotouristiques		124389 \$
Camp de jour ou de vacances	<input type="text"/>	\$
Cours (équitation ou autres)	12438	\$
Autres activités éducatives	<input type="text"/>	\$
Camping	87072	\$
Sentier d'interprétation et de randonnée	<input type="text"/>	\$
Visites guidées	24879	\$
Droits d'accès au site	<input type="text"/>	\$
Zoo et refuges	<input type="text"/>	\$
Autres activités récréotouristiques	<input type="text"/>	\$

La même méthode de calcul s'applique pour :

- *Revenus de restauration et d'hébergement*
- *Revenus provenant d'autres services liés à l'agriculture*

Revenus de location

Lorsque vous êtes en présence d'un revenu de location et que vous devez le saisir, il existe trois libellés :

- *Autres revenus de location*
- *Revenu de location de machinerie agricole*
- *Location de maison à un sociétaire/actionnaire*

La saisie de ces libellés amène une ventilation des revenus liés à ce type de location. Cette ventilation permet de mesurer le risque financier du client lié aux locations de celui-ci.

Saisie de la section « Dépenses »

Salaires sans lien de dépendance

Les frais directement reliés à l'emploi de travailleurs agricoles saisonniers par le biais des programmes fédéraux PTAS ou PTET sont admissibles à titre de salaires sans lien de dépendance :

1. Part du participant des frais reliés au transport des travailleurs par avion
2. Part du participant des frais de traitement du permis de travail
3. Frais versés au Centre d'emploi agricole
4. Frais versés à Immigration, diversité et Inclusion Québec
5. Frais versés à l'organisme de recrutement des travailleurs
6. Frais d'inspection des bâtiments de logement des travailleurs

Les autres dépenses liées à l'emploi de travailleurs étrangers temporaires qui correspondent à la description d'une dépense admissible doivent être déclarées sous le libellé correspondant. Les sommes versées par les travailleurs ou déduites de leurs salaires pour leur logement doivent être déclarées à titre de revenus de location non admissibles.

Saisie de la section « Bilan et Flux de trésorerie »

Prélèvement pour coût de vie

Nous avons constaté que dans certaines déclarations, les retraits de REER étaient inscrits dans le libellé *Autres retraits de capitaux*. Même si les REER sont une forme de placement, La Financière agricole considère que les retraits

de REER font partie des coûts de vie des sociétaires puisqu'ils sont souvent récurrents d'une année à l'autre.

Voici des exemples de montants à saisir dans les libellés *Autres apports de capitaux* et *Autres retraits de capitaux*.

Autres retraits de capitaux : Le départ d'un propriétaire avec des sommes qui lui sont versées.

Autres apports de capitaux : L'arrivée d'un nouveau sociétaire investissant des sommes dans l'entreprise ou l'injection de fonds importante et ponctuelle.

Flux de trésorerie

Bien que l'expression « flux de trésorerie » soit utilisée, cette section de la collecte ne concerne qu'une partie des activités de financement présente aux états financiers.

De plus, lorsqu'il n'y a pas de nouveaux prêts ou billets, vous devez écrire « 0 \$ » plutôt que de sélectionner la fonctionnalité « Aucun flux de trésorerie ».

Rapport NCSC 4460 et avis au lecteur

La fonctionnalité vous permettant de joindre un avis au lecteur est maintenant disponible sur l'outil de saisie en ligne. Lorsque vous répondrez aux questions s'adressant au CPA, en fonction des réponses données, vous pourrez maintenant joindre un avis au lecteur directement à la déclaration.

Étant donné que les fonctionnalités pour soumettre un rapport NCSC 4460 ou un avis au lecteur sont maintenant disponibles, nous vous demandons de les utiliser en fonction du document à soumettre. Vous pouvez également cesser d'inscrire une note au dossier en lien avec ce document. Avec ces fonctionnalités, les documents seront clairement identifiés à la réception de la déclaration.

La boîte
à infos!

TRUCS ET ASTUCES POUR L'OUTIL DE SAISIE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Le saviez-vous?

Lorsque vous avez en main des documents en comptabilité de caisse (exemple T2042) , l'outil de saisie vous offre la possibilité de saisir en comptabilité de caisse. Afin d'avoir cette fonctionnalité, vous devez l'indiquer dans la section « Renseignements généraux » en sélectionnant le type de comptabilité « Caisse ». Ainsi, l'outil s'adaptera et affichera des cases pour inscrire :

- Les comptes à recevoir et, en négatif, les revenus perçus d'avance de début d'exercice
- Les comptes à recevoir et, en négatif, les revenus perçus d'avance de fin d'exercice
- Les comptes à payer et, en négatif, les frais payés d'avance de début d'exercice
- Les comptes à payer et, en négatif, les frais payés d'avance de fin d'exercice

Le système convertira les données en comptabilité d'exercice. De plus, le bénéfice net calculé de la déclaration ne se verra pas altéré par les inventaires que vous allez saisir étant donné qu'ils ne sont pas considérés dans le calcul de celui-ci. Vous éviterez ainsi d'avoir un écart entre le bénéfice net calculé et le bénéfice net (revenu net) de l'exercice.

Nouveaux libellés

Section « Revenus » : Amortissement des subventions reportées

Définition : Valeur généralement positive d'amortissement reliée à un passif d'aide gouvernementale reportée.

Section « Dépenses » : Amortissement de l'aide gouvernementale

Définition : Valeur généralement négative d'amortissement reliée à un passif d'aide gouvernementale reportée.

Section « Bilan » : Aide gouvernementale reportée

Définition : Valeur résiduelle au bilan de la partie subventionnée d'un actif.

Amortissement considéré dans le bénéfice net

Le libellé est maintenant inscrit d'office pour vous éviter à le saisir dans chacun de vos dossiers. Vous devez aussi saisir l'amortissement comptable dans les données complémentaires.

1 877 861-2272 (option 1) | www.fadq.qc.ca